



**AN 2025
25-040**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 25 juin à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCAION :

18/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

18/06/2025

**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE EUROPÉEN POUR
L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNÉ PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES
YVELINES - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE 2027-2030**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la directive 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel approuvé par le Syndicat d'Energie des Yvelines par délibération n°2025-23 du 04 février 2025,

Considérant la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel,

Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le Syndicat d'Energie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant l'intérêt de la collectivité d'Aubergenville d'adhérer à un groupement d'achat de gaz naturel pour ses propres besoins,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Travaux Espaces Verts réunie le 24 juin 2025,

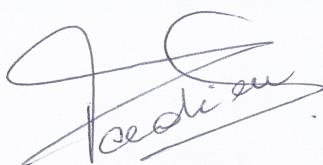
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles LÉCOLE, Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE d'adhérer** au groupement de commandes d'achat de gaz du Syndicat d'Énergie des Yvelines à l'occasion du nouveau marché européen d'achat de gaz 2027-2030,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 4 : DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune d'Aubergenville sera partie prenante,

- **ARTICLE 5 : DÉCIDE :**

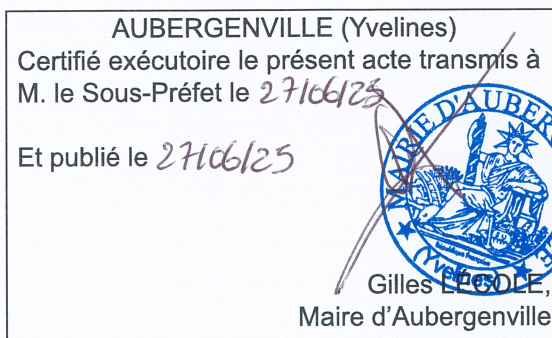
- **de s'engager à exécuter**, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Aubergenville sera partie prenante,
- **et à régler** les sommes dues au titre des marchés.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 00291-2025 0625-DEL25_040-D